



MENU



***Programme des équipements
sportifs de proximité 2022-2024
Agence nationale du Sport***



PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ 2022-2024

- Un plan d'investissement dans les équipements de proximité de 200 M€ sur 3 ans annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021.
- Déploiement confié à l'Agence nationale du Sport
- **Pour 2022, un objectif de financement à hauteur de 96 M€, gérés :**
 - **pour partie au niveau national (15 M€)** : projets groupés pouvant être multi-territoriaux portés par des collectivités telles que métropoles, régions, départements et des associations telles que fédérations et leurs structures déconcentrées (ligues régionales et comités départementaux) et les associations à vocation sportive nationales ;
 - **pour partie au niveau régional (81 M€)** : projets individuels ou groupés au sein d'une même région/territoire portés par toutes collectivités et associations à vocation a minima sportive



PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ 2022-2024

- Porteurs de projets éligibles : collectivités, groupements de collectivité et mandataires, associations à vocation sportive
- Opérations éligibles :
 - Construction ou requalification d'équipements de proximité
 - Acquisition d'équipements mobiles
- Territoires éligibles : territoires métropolitains carencés urbains (QPV/Proximité), ruraux (communes en ZRR, Collectivité ayant signé un CR RTE*, bassin de vie comprenant + de 50 % de population en ZRR) et territoires ultramarins

* Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026



Exemples d'opérations éligibles :

Terrains de basket-ball 3x3	Plateaux de handball 4x4	Tables de tennis de table	Plateaux de fitness
Pumptracks	Skateparks	Terrains de tennis-padel	Salles sportives connectées
Dojos sociaux	Équipements mobiles (dont bassins de natation)	Couverture d'équipements existants	Éclairage d'équipements existants
	Terrains de football 5x5	etc.	

PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ 2022-2024



PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ 2022-2024

Objectifs de projets soutenus d'ici 2024 :

+ 1 000 dojos et salles d'arts martiaux ou de boxe

+ 1 000 plateaux multisports

+ 500 terrains de basket 3x3

+ 500 terrains de tennis padel

+ 500 skateparks

+ 200 bassins mobiles

+ 25 salles autonomes connectées

etc.



PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ 2022-2024

- Conventonnement entre le porteur de projet et les acteurs du territoire (collectivités, clubs, écoles, entreprises, etc.) pour l'entretien et l'animation de l'équipement
- Garantie de créneaux en accès libre
- Seuil minimum de demande : 50 000 € au niveau national – 10 000 € au niveau régional
- Taux de subventionnement : de 50% à 80% du montant subventionnable
- Plafond de subventionnement à 500 000 €
- Apport du porteur de projet minimum : 20% (sauf dérogation pour les territoires ultramarins)
- Valorisation des projets innovants et/ou s'inscrivant dans une démarche écoresponsable